

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 28 mai 2014 à 19h30, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire
Monsieur Steve Bernier, conseiller au siège numéro 1
Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 2
Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les membres étant tous présents à la séance, il est unanimement résolu de renoncer à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du *Code Municipal*.

1. Ouverture de la séance.

La séance est ouverte à 19h30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

1405-15

Il est proposé par monsieur Doris Saucier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Appel d'offres pour les travaux de pavage du Rang 6 Est.

1405-16

Considérant que le devis d'appel d'offres et les plans ont été reçus du service d'ingénierie de la MRC de la Matanie relativement aux travaux de pavage du Rang 6 Est;

Considérant qu'il y a lieu de déclencher le processus d'appel d'offres étant donné que les travaux doivent s'effectuer avant le 30 septembre 2014;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer l'appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et de publier un avis dans le journal et ce, relativement aux travaux de pavage du Rang 6 Est.

4. Période de questions.

5. Clôture de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, madame Andrée Blouin propose la levée de l'assemblée. Il est 19h35.

Jean-Pierre Chouinard,
Maire

Josée Simard,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Jean-Pierre Chouinard, maire de la municipalité de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jean-Pierre Chouinard
Maire